AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-4-72 301947

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 139 d'Avril 1972 18 Avril 1972

VIGNE

BLACK-ROT (zones contaminées) - MILDIOU - La maturité des germes s'achèvera avec la prochaine période pluvieuse. Un premier traitement sera alors nécessaire dès que les terrains seront accessibles, mais dans les limites suivantes:
- à proximité immédiate des vignes abandonnées (black-rot)
- dans les situations où apparaissent habituellement les premières taches du mildiou.

Et de toutes façons après le stade "2 feuilles".

EXCORIOSE - Un second traitement de printemps est nécessaire entre les stades C et D (étalement de la première feuille) soit en moyenne 10 à 12 jours après le premier.

PYRALE - Dans les quelques secteurs encore attaqués par cette chenille, on appliquera dès son apparition un des produits suivants:
- méthomyl (40 gr/hl de mat.act.) - mévinphos (50 gr/hl de m.a.) - parathion éthyl (25 gr/hl de m.a.) ou méthyl (30 gr/hl de m.a.)

VERS GRIS (Noctuelles) et BOARMIE - La boarmie est cette chenille brune et allongée qui se campe sur son extrémité postérieure et prend alors l'aspect d'une brindille de 2 à 3cm de long.

Les attaques de ces deux chenilles fréquentes en Beaujolais sont maintenant à peu près terminées et un nouveau traitement ne s'impose plus.

ARBRES FRUITIERS ET PETITS FRUITS

TAVELURE DU POIRIER - Bien que les germes des contaminations primaires (ascospores) ne soient pas tous arrivés à maturité, quelques faibles projections se sont déjà produites du 4 au 7 avril dans les parties chaudes et moyennes de la Circonscription et les contaminations ultérieures seront très échelonnées, de sorte que la protection fongicide devra être parfaite pendant toute la période d'apparition des premières taches primaires, soit du 20 au 29 avril, période pendant laquelle des contaminations primaires pourront continuer à se produire.

Dans les régions froides, ces premières contaminations primaires se produiront également pendant cette même période de sorte que la couverture fongicide devra y être assurée de la même façon.

TAVELURE DU POMMIER - La maturité des ascospores apparait beaucoup plus groupée que sur poirier et la situation se présente encore de façon assez différente suivant les zones:
- en altitude (régions citées p.13 du bulletin du 7 avril), le risque de contamination ne deviendra réel qu'à la suite de la première période pluvieuse survenue après le 13 avril ayant entrainé une humectation prolongée (pluie de fin d'après-midi en particulier) accompagnée de température douce. Ce n'est donc qu'à la suite de telles circonstances météorologiques que le premier traitement deviendra nécessaire.
- dans les régions chaudes: parties basses de l'Ardèche et de la Drôme (régions 121, 122, 124, 125, 131, 132, 133, 134, 141, 142, 143, 145, 147 et 152) ainsi que dans les régions limitrophes de l'Isère, de la Loire et du Rhône (régions 12, 24 et 103), de faibles contaminations se sont déjà produites le 7 avril. Les premières taches apparaitront entre le 23 et le 29 avril alors que de nouvelles contaminations rapidement massives sont possibles depuis le 15

P135

avril. De sorte que le traitement conseillé par le bulletin du 7 avril devra être renouvelé au minimum 2 fois d'ici le début de mai, à intervalle maximum de 12 jours ou moins en tenant compte de la rapidité de la croissance et de l'importance des précipitations.
- dans les régions intermédiaires (dont le numéro ne figure ni dans le bulletin du 7 avril ni dans le présent), aucune contamination ne s'est encore produite mais toutes les ascospores sont arrivées à maturité, de sorte que le risque est maximum.

Le traitement conseillé par le bulletin du 7 avril ne peut assurer la protection au delà du 18, de sorte que son renouvellement est nécessaire dès réception. Au cas où le 1er traitement aurait été retardé, on pourra décaler le second, soit 9 à 10 jours après le premier, soit le cas échéant dès que possible après la première pluie importante survenue avant ce délai.

Les attaques primaires s'annonçant dans ces régions cette année encore massives et très groupées, les bulletins suivants fixeront les conditions d'application des traitements ultérieurs.

OIDIUM DU POMMIER - Maintenir la protection, les périodes de beau temps chaud et calme devenant particulièrement propices à sa propagation.

TAVELURE DU PECHER (Drôme et Ardèche) - Sauf contre-indication ultérieure les plantations sensibles à cette maladie devront recevoir un traitement fongicide (avec adjonction d'un mouillant assurant la pénétration du produit dans le duvet du fruit) dans les derniers jours d'avril en plaine, début mai dans les autres situations.

ANTHRACNOSE DU CERISIER - Les conditions nécessaires aux premières contaminations ne sont pas encore réalisées, aussi le premier traitement n'est-il pas nécessaire pour l'instant.

BOTRYTIS (pourriture grise) DU FRAISIER - Dans les situations favorables à cette maladie, 3 traitements doivent s'échelonner du début de la floraison à l'apparition des premiers fruits verts.

On utilisera soit le Bénomyl (30 gr/hl de mat.act.), soit la Dichlofluanide (125gr/hl de m.a.), soit le Méthylthiophanate (70 gr/hl de m.a.), soit le Thirame (320 gr/hl de m.a.). Notons que sous abri plastique, des cas de phytotoxicité ont déjà été enregistrés avec la Dichlofluanide.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Rectificatif: Sur le bulletin du 7 avril, lire Bénomyl (30 gr/hl de m.a.) et non 300 gr/hl de m.a.

BACTERIOSE DU NOYER - Nous rappelons que le premier traitement doit être appliqué à la moitié du développement des chatons, le second n'intervenant qu'au début de la floraison proprement dite.

ANARSIA (petite mineuse) en pépinière et sur arbres en formation (pêcher et abricotier) -
La prochaine période chaude sera favorable à la reprise d'activité de cette chenille et un traitement analogue à celui de la tordeuse orientale devra alors être exécuté.

HYPONOMEUTE (sur pommier et prunier) - On observe depuis 1970 une recrudescence des pullulations de cet insecte sur arbres fruitiers. Dans les vergers atteints l'an dernier et à proximité des buissons fortement attaqués (complètement défeuillés et englobés dans un réseau de soie très dense), surveiller l'apparition des jeunes chenilles de couleur jaune clair ou gris ardoisé tachetées de petits points noirs et appliquer un traitement chimique avant la confection des toiles.

Ces précautions sont également valables contre charançons et chenilles du feuillage.

ACARIENS (araignées rouges et jaunes) - Des éclosions se sont déjà produites. Arrêtées momentanément par le refroidissement du 12 avril, elles reprendront au prochain réchauffement. Le prochain bulletin fournira toutes indications nécessaires.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX